



Montréal, le 16 mars 2017

Monsieur Claude Métivier
Secrétaire et directeur général
Tribunal administratif du travail
900, boulevard René-Levesque Est, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 6C9

OBJET : Avis de cession partielle de l'établissement cessionnaire

Monsieur,

Dans le cadre de l'application de la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales, il est stipulé à l'article 29 que :

« Chaque établissement concerné par une cession partielle des activités d'un établissement à un autre établissement avise le Tribunal administratif du travail de la date prévue de cette cession, lorsque celle-ci implique le transfert d'au moins un salarié qui occupe un emploi dont le titre d'emploi en est un pour lequel il existe :

- 1. soit une association de salariés accréditée pour représenter un tel salarié, au sein de l'établissement cédant ou de l'établissement cessionnaire;*
- 2. soit une association qui avait déposé, dans le délai prévu au Code du travail (chapitre C-27), une requête qui vise à obtenir une accréditation pour représenter un tel salarié au sein de l'établissement cédant ou de l'établissement cessionnaire et qui est toujours perdante. »*

Conformément à cet article, nous vous informons qu'il y aura une cession partielle des activités d'un établissement à un autre établissement. En effet, les activités de biologie médicale du CIUSSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal intégreront notre établissement. Le transfert de salariés s'effectuera le 1^{er} avril 2017.

Nous demeurons disponibles pour vous communiquer toute information additionnelle jugée nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, reading "Richard Fahey".

Richard Fahey
Directeur, Ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

c.c. Caroline Dubé, directrice adjointe des ressources humaines et des affaires juridiques,
CIUSSS de l'ouest-de-l'île-de-Montréal, 514-219-0557



Montréal, le 16 mars 2017

Monsieur Claude Métivier
Secrétaire et directeur général
Tribunal administratif du travail
900, boulevard René-Levesque Est, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 6C9

OBJET : Avis de cession partielle de l'établissement cessionnaire

Monsieur,

Dans le cadre de l'application de la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales, il est stipulé à l'article 29 que :

« Chaque établissement concerné par une cession partielle des activités d'un établissement à un autre établissement avise le Tribunal administratif du travail de la date prévue de cette cession, lorsque celle-ci implique le transfert d'au moins un salarié qui occupe un emploi dont le titre d'emploi en est un pour lequel il existe :

- 1. soit une association de salariés accréditée pour représenter un tel salarié, au sein de l'établissement cédant ou de l'établissement cessionnaire;*
- 2. soit une association qui avait déposé, dans le délai prévu au Code du travail (chapitre C-27), une requête qui vise à obtenir une accréditation pour représenter un tel salarié au sein de l'établissement cédant ou de l'établissement cessionnaire et qui est toujours perdante. »*

Conformément à cet article, nous vous informons qu'il y aura une cession partielle des activités d'un établissement à un autre établissement. En effet, les activités de biologie médicale du CIUSSS du Centre-sud-de-l'île-de-Montréal intégreront notre établissement. Le transfert de salariés s'effectuera le 1^{er} avril 2017.

Nous demeurons disponibles pour vous communiquer toute information additionnelle jugée nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Richard Fahey".

Richard Fahey
Directeur, Ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

c.c. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, CIUSSS Centre-sud-de-l'île-de-Montréal, 514-593-2043



Montréal, le 16 mars 2017

Monsieur Claude Métivier
Secrétaire et directeur général
Tribunal administratif du travail
900, boulevard René-Levesque Est, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 6C9

OBJET : Avis de cession partielle de l'établissement cessionnaire

Monsieur,

Dans le cadre de l'application de la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales, il est stipulé à l'article 29 que :

« Chaque établissement concerné par une cession partielle des activités d'un établissement à un autre établissement avise le Tribunal administratif du travail de la date prévue de cette cession, lorsque celle-ci implique le transfert d'au moins un salarié qui occupe un emploi dont le titre d'emploi en est un pour lequel il existe :

- 1. soit une association de salariés accréditée pour représenter un tel salarié, au sein de l'établissement cédant ou de l'établissement cessionnaire;*
- 2. soit une association qui avait déposé, dans le délai prévu au Code du travail (chapitre C-27), une requête qui vise à obtenir une accréditation pour représenter un tel salarié au sein de l'établissement cédant ou de l'établissement cessionnaire et qui est toujours perdante. »*

Conformément à cet article, nous vous informons qu'il y aura une cession partielle des activités d'un établissement à un autre établissement. En effet, les activités de biologie médicale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue intégreront notre établissement. Le transfert de salariés s'effectuera le 1^{er} avril 2017.

Nous demeurons disponibles pour vous communiquer toute information additionnelle jugée nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, reading "Richard Fahey".

Richard Fahey
Directeur, Ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

c.c. Caroline Roy, Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, 819 732-3341, poste 2441



Montréal, le 16 mars 2017

Monsieur Claude Métivier
Secrétaire et directeur général
Tribunal administratif du travail
900, boulevard René-Levesque Est, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 6C9

OBJET : Avis de cession partielle de l'établissement cessionnaire

Monsieur,

Dans le cadre de l'application de la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales, il est stipulé à l'article 29 que :

« Chaque établissement concerné par une cession partielle des activités d'un établissement à un autre établissement avise le Tribunal administratif du travail de la date prévue de cette cession, lorsque celle-ci implique le transfert d'au moins un salarié qui occupe un emploi dont le titre d'emploi en est un pour lequel il existe :

- 1. soit une association de salariés accréditée pour représenter un tel salarié, au sein de l'établissement cédant ou de l'établissement cessionnaire;*
- 2. soit une association qui avait déposé, dans le délai prévu au Code du travail (chapitre C-27), une requête qui vise à obtenir une accréditation pour représenter un tel salarié au sein de l'établissement cédant ou de l'établissement cessionnaire et qui est toujours perdante. »*

Conformément à cet article, nous vous informons qu'il y aura une cession partielle des activités d'un établissement à un autre établissement. En effet, les activités de biologie médicale du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal intégreront notre établissement. Le transfert de salariés s'effectuera le 1^{er} avril 2017.

Nous demeurons disponibles pour vous communiquer toute information additionnelle jugée nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Richard Fahey".

Richard Fahey
Directeur, Ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

c.c. Beverly Kravitz, Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, CIUSSS du centre-ouest-de-l'île-de-Montréal, 514-340-8222 p. 4123